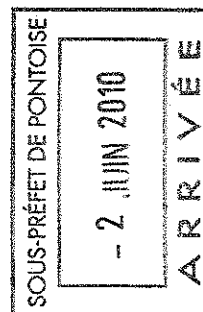




ACTE EXECUTOIRE le 09/05/2010
en application de la loi du
2 Mars 1982 modifiée
AFFICHÉ LE 01/06/2010

ARRETE MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ



Nos réf. : 2010/100/PM/CH

Objet : Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation ou autres usages nouvellement construits sur le territoire communal, rue Pablo PICASSO

NOUS, MAIRE DE PERSAN,

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28
- VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,
- VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968 et de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la signalisation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968
- VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993
- VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal
- ATTENDU Qu'il a été construit une résidence rue Pablo PICASSO comportant plusieurs bâtiments
- ATTENDU que le site de construction rue Pablo PICASSO, parcelle AN 431, est constitué de plusieurs entrées
- CONSIDERANT : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.../...

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Rue Pablo PICASSO, du fond de la voie en direction de la rue Daniel CORNILLE, il est créé une numérotation des locaux comme suit :

L'adressage de la 1^{ère} entrée de l'immeuble d'habitation est 1 rue Pablo PICASSO

L'adressage de la 2^{ème} entrée de l'immeuble d'habitation est 3 rue Pablo PICASSO

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à PERSAN, le 9 mai 2010.



Arnaud BAZIN
Maire de Persan
Conseiller Général du Val d'Oise

